BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1260

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

509 652 517 RCS Annecy.
BFGP.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 30, Rue Louis Boch, 74000 Annecy.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : 509 652 517 RCS ANNECY BFGP Forme : Société à responsabilité limitée Capital : 150 000 euros Adresse : 30, Rue Louis Boch - 74 000 ANNECY Oppositions : Art. L 236-15 du code de commerce Commentaires : Société " ENTREPRISE COCATRIX-COLLOMB ", société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros, siège social : 16, Chemin de la Croix - 74600 SEYNOD, 321 658 536 RCS ANNECY. Société " BFGP ", société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, siège social 30, Rue Louis Boch - 74000 ANNECY 509 652 517 RCS ANNECY. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE " BFGP " PAR LA SOCIETE " ETREPRISE COCATRIX-COLLOMB ".1. Evaluation de l'actif et du passif de la société " BFGP " dont la transmission à la société " ENTREPRISE COCATRIX-COLLOMB " est prévue : Montant de l'actif : 1 994 026,52 euros; montant du passif : 511 108,13 euros 2. Augmentation du capital de la société " ENTREPRISE COCATRIX-COLLOMB " au titre de l'absorption de la société " BFGP " : 80 800 euros. La société " BFGP " absorbée détenant 480 actions de la société " ENTREPRISE COCATRIX-COLLOMB " absorbante, l'augmentation de capital résultant de la fusion sera suivie d'une réduction du capital de 1 482 273 euros. 3. Rapport d'échange des droits sociaux. Il sera attribué 404 actions nouvelles de 100 euros chacune de la société " ENTREPRISE COCATRIX-COLLOMB ", absorbante pour 7500 parts sociales de la société " BFGP ", absorbée. 4. Montant prévu de la prime de fusion : 1 402 118,39 euros. 5. Dépôt du projet de fusion : le projet de fusion établi le 21 mars 2025 a été déposé au nom des sociétés " ENTREPRISE COCATRIX-COLLOMB " et " BFGP " au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY. Date de dépôt : 21 mars 2025 au GTC d'ANNECY. 6. Les créanciers peuvent faire opposition dans les conditions de l'article L236-15 du Code de commerce. Société " ENTREPRISE COCATRIX-COLLOMB " - Société " BFGP " Le Président - Le Gérant..